



Renseignements

Par Benoitv

bjr je viens de recevoir un appel du commissariat de police je dois aller signer une notification de jugement.vendredi a 17h dater de 3an elle me dit g 12 moi d'emprisonnement avec 6 moi de sursis 5 ans mise à l'épreuve est ce que je risque une gav ou de partir en prison de suite merci

Par AGeorges

Bonsoir Benoît,

Une garde à vue est pour un suspect. Vous ne l'êtes plus.

Votre peine est inférieure à 2 ans. Donc, en principe, pas de prison. Vous serez sans doute convoqué plus tard par le juge de l'exécution qui vous indiquera comment votre peine peut se passer. Si vous respectez ce qui vous est demandé, vous ne ferez pas de prison.

Mais vous êtes sous surveillance, ce qui est, en principe le cas par défaut. C'est-à-dire que si vous ne respectez pas ce qui vous est demandé ou si vous commettez un autre délit, vous serez en récidive et la peine de 1 an pourrait être exécutée.